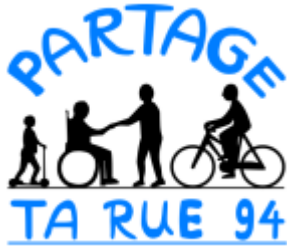


# St-Maur, sécuriser la rue du Pont de Créteil et ses abords : ce que nous souhaitons

Publié le 2 février 2015 par [PartageTaRue94](#)



Suite aux **trop nombreux accidents**, comment **réduire la vitesse** rue du Pont de Créteil et rue du Chemin vert, pour **sécuriser tous les usagers (motorisés, piétons, enfants, cyclistes, PMR etc) ?**

Au département et à la ville :

**Ce que nous souhaitons –pour réduire la vitesse-**

1. Des **passages piétons surélevés** à chaque traversée piétonne, pour les sécuriser enfin, sur la D86, et sur Chemin vert (2 passages piétons sur Chemin vert). Comme cela a été fait [depuis cette vue à cet endroit](#), afin de sécuriser les lycéens du Lycée Blum qui viennent en TVM
2. Des **radars flashant les contrevenants** (comme à [Choisy le roi sur la D138 : 30km/h maxi](#))
3. **La mise à 2×1 voies voitures pour : A) réduire la vitesse**, B) empêcher physiquement les dépassements à 80 km/h, C) arrêter le stationnement double-file aux heures creuses, D) permettre la mise en place d'une piste cyclable (actuellement 6 voies voiture – dont 2 de stationnement- pour ... 0 voies vélo) : où est la sécurité ? Où est l'équité ?
4. Une **traversée piétonne supplémentaire** dans l'axe de la Villa Vernier, pour desservir l'école et le Gymnase d'Arsonsal
5. Des **barrières le long du parcours du TVM**, pour canaliser les traversées piétonnes
6. La **réduction de la voie de Tourne à Gauche**, de la D86 vers la rue du Chemin vert, de façon à **permettre un refuge piéton** digne de ce nom (largeur, longueur, et barrières nécessaires)
7. **Réduire la vitesse dans les virages** : en obligeant à ralentir dans les tournants : l'angle de giration peut être amélioré par des angles plus fermés (type angle droit, comme cela existe déjà Villa Vernier (accès Gymnase D'arsonval), notamment aux croisements [D86/Chemin vert](#), et [D86/Rue des remises](#))

Améliorons le cadre de vie ! Et créons des passages réellement « protégés »

**Ce que nous ne souhaitons pas –cher et inutile et/ou pas compatible normes PMR\*-**

- Des feux rouges (ni orange clignotant) supplémentaires
- Des radars pédagogiques
- De simples panneaux
- Une passerelle
- Un souterrain

\*PMR = Personnes à Mobilité Réduite = en situation de handicap, que ce soit temporaire ou définitif

Images :



Bas de la rue du Chemin Vert, près de la Marne : Manque 1 passage piéton surélevé pour aider à faire respecter la priorité piétonne. Crédits photo : JCG



Vue générale : 6 voies voitures (4 de circulation, 2 de stationnement) pour 0 piste cyclable, et absence regrettable de barrières pour canaliser les traversées piétonnes. Crédits photo : JCG



30 km/h maxi, sinon ça flashe : la culture du résultat. Exemple sur la D138 à Choisy le roi



Prolongement Passage piéton manquant vers la Marne Axe Villa Vernier Gymnase d'Arsonval Chalets



Tourne à gauche : voitures au détriment de la sécurité des groupes de piétons



Tourne à Gauche voiture en lieu et place d'un refuge piéton digne de ce nom : les piétons se font tanner par les TVM et autres bolides. Refuge piéton insuffisant en largeur et longueur, et dépourvu de barrières !



Vue du tourne à gauche démesuré, en tant que piéton : au milieu de nulle part, du bruit et de la fureur